

Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée « Remise à niveau en formation de base - convention cadre EPS - Forem » (code 041702U21V1) classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de l'enseignement de promotion sociale

A.M. 31-08-206

M.B. 14-10-2016

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

Vu le décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'avis favorable du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale du 30 juin 2016,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée « Remise à niveau en formation de base - convention EPS - Forem » (code 041702U21V1) est approuvé.

Cette unité d'enseignement est classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de promotion sociale.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2016.

Bruxelles, le 31 août 2016.

Isabelle SIMONIS,

Ministre de l'Enseignement de Promotion Sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances